

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 20 décembre 2022**

DEL-2022-53

Le mardi vingt décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze décembre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à M. Jean-François THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2022 (Virement de crédit).

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget de l'eau et de l'assainissement 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2158 OPNI	9 852,20		
D I 23 2313 OPNI//ASST		9 852,20	

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 852,20	
	Réductions	9 852,20	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	9 852,20
Solde Réductions	9 852,20
Ouv. - Réd.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés approuve la décision modificative N° 2.

Fait et délibéré à Quiers, le 20 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

